
ICANN80 | Forum de politiques – Rédaction du communiqué du GAC (2 sur 5)

Mercredi 12 juin 2024 – 15h30 à 17h00 KGL

DANIEL GLUCK :

Mesdames et messieurs, bienvenue. Nous allons débiter dans deux minutes.

Bonjour, bienvenue à la séance de rédaction du GAC aujourd'hui mercredi 12 juin à 15 h 30 heure locale. Veuillez noter que cette séance est enregistrée et régie par les normes de comportement attendu à l'ICANN.

Pendant cette séance, les questions et commentaires seront lus à haute voix s'ils sont soumis dans le bon format. Veuillez vous souvenir d'indiquer votre nom et indiquez la langue dans laquelle vous allez parler si vous parlez une autre langue que l'anglais. Parlez lentement et distinctement pour permettre une bonne interprétation de vos propos. Vous pouvez avoir accès à toutes les fonctionnalités de cette séance dans la barre d'outils de Zoom.

Sur ce, je vais céder la parole à Nico Caballero, président du GAC.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci Daniel.

Bienvenue à tous, bienvenue à cette deuxième séance de rédaction du communiqué du GAC. Cette séance a lieu jusqu'à 17 h, donc 90 minutes pour nous livrer à cet exercice de rédaction.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Allons directement à la section 4, avis consensuel du GAC au Conseil d'Administration. Je vais le lire et ensuite je vais faire une pause pour voir s'il y a des demandes de modification.

Le texte est le suivant : « L'avis consensuel du GAC au Conseil d'Administration de l'ICANN. Les points suivants d'avis du GAC au Conseil d'Administration ont été atteints sur la base du consensus tel que défini dans les statuts constitutifs de l'ICANN.

Programme de soutien aux candidats, ASP en anglais. A) Le GAC conseille au Conseil d'Administration i) de prendre des décisions finales sur le programme de soutien aux candidats et leurs candidats éligibles qui présentent leur candidature dans une période de temps de 12 mois à la fin de la période par rapport à aux principes du premier venu premier servi, ce qui veut dire qu'il n'y a pas de préférence vis-à-vis de certains candidats qui ont présenté leur candidature avant cette période de 12 mois. Et cela aidera les régions faiblement desservies à ne pas être dans une situation désavantagée dans le processus ASP ; ii) inviter les membres qualifiés de la communauté à superviser et participer au processus d'évaluation de candidature ASP qui va donner lieu à une décision finale sur les résultats de candidature ASP. Le GAC fait connaître sa volonté de participer pleinement à ce processus ; iii) initier un dialogue de facilitation impliquant les représentants du GAC, de la GNSO et de l'ALAC pour évaluer la faisabilité de ce renforcement, c'est-à-dire y compris les services de recrutement et financement d'une plateforme à travers laquelle les nouveaux gTLD soutenus par l'intermédiaire de l'ASP pourraient éventuellement faire partie de leurs services backend ; iv) développer un rapport mettant en avant les

résultats du plan d'engagement et de sensibilisation conformément au calendrier suivant, c'est-à-dire mai 2024, lancer une campagne de sensibilisation, y compris une sensibilisation prioritaire vis-à-vis des régions faiblement desservies. Juin 2024, ICANN80, consultation entre parties prenantes : entreprendre des consultations entre parties prenantes pour obtenir des retours sur la conception et les critères d'éligibilité de l'ASP, s'engager auprès des candidats potentiels pour comprendre leurs besoins, difficultés et attentes par rapport à l'ASP. »

Est-ce que qu'on peut faire défiler le texte ou on en est à la fin ? Attendez, il manque un point : « utiliser la rétroaction pour peaufiner les matériaux d'orientation et communication de l'ASP ».

Je vais faire une pause avant de lire la justification pour voir s'il y a des demandes d'intervention ou des commentaires dans la salle. CTU, Nigel, allez-y.

CTU :

Nigel Cassimire de la CTU. Merci.

Au ii), pour des questions de lecture de texte, là où il est dit « inviter les membres qualifiés de la communauté à superviser et à participer au processus d'évaluation de candidature ASP... », je pense que ce serait plus simple de lire si « après processus d'évaluation de candidature APS » on enlève la virgule et on remplace *which* en anglais par *that*, en français « qui donnera lieu ». Et il y a une petite erreur de frappe également au iii) à la fin de la parenthèse, je pense que la virgule n'est pas nécessaire. Merci.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci à vous, la CTU. Nigel, est-ce que c'est une ancienne main levée ?

D'accord.

Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Merci. Je voulais remercier notre collègue de CTU de ces changements. Et effectivement, cela facilite la lecture de ce texte.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci le Royaume-Uni.

D'autres questions ou commentaires ? La Suisse.

SUISSE : Jorge Cancio de la Suisse. Merci Nico.

J'aimerais comprendre et éviter de longues questions et demandes de précision de la part du Conseil d'Administration et les anticiper. Par exemple, au ii) on parle d'inviter des membres qualifiés, *qualified* en anglais. Qu'entendons-nous exactement par ce terme qualifié, *qualified* ? Est-ce qu'on pourrait peut-être développer un peu ou donner plus de détails ou de critères pour expliquer bien ce que cela veut dire ?

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci la Suisse.

Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI :

Merci M. le Président.

Je pense que c'est une observation tout à fait pertinente que vient de faire notre collègue de la Suisse. En fait, c'est un terme qu'on analyse depuis un moment entre les membres de la petite équipe parce que ce qu'on veut montrer, c'est que l'on considère qu'il y a certains membres de la communauté qui ont une expertise particulière dans ce domaine. Alors, peut-être que je pourrais inviter les membres de la communauté avec une expertise pertinente en la matière, peut-être qu'on pourrait utiliser cette formule.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci le Royaume-Uni. J'allais suggérer « expert », mais je pense que votre suggestion est plus intéressante que la mienne. C'était quoi votre libellé exactement ? Membres de la communauté avec une expertise ?

ROYAUME-UNI :

Oui. Je pense que le personnel du GAC a bien noté le libellé que je proposais.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Très bien. Alors, je vais lire le ii) de nouveau : « inviter les membres de la communauté ayant une expertise pertinente pour superviser et participer au processus d'évaluation de candidatures APS qui donnera lieu à des décisions finales sur les résultats de candidature ASP. Le GAC

fait part de sa volonté de participer pleinement à ce processus. » Est-ce que ce libellé vous convient ? Est-ce que quelqu'un s'y oppose ? Je ne vois pas de mains levées, ce qui veut dire qu'on peut vous céder la parole. Fabien, allez-y.

FABIEN BETREMIEUX : Je fais défiler le document, mais je pense qu'on a encore la partie justification à lire, fondement en français.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : « 1. La période de soumission des candidatures de l'ASP est de 12 mois. Pendant cette période de temps, les candidatures qui sont compilées et soumises tôt dans le processus ne devraient pas être placées en situation d'avantage par rapport aux candidatures soumises plus tard dans le processus. Fournir des candidatures soumises plus tôt dans la période en termes d'évaluation précoce pourrait avoir un impact dommageable pour les organisations présentant leur candidature depuis les régions faiblement desservies puisque ces candidatures prendront plus de temps à être préparées pour renforcer les services, par exemple de traduction dans les six langues officielles de l'ONU, et cela prendra également plus de temps pour sensibiliser vis-à-vis de l'ASP et de ses avantages par rapport à ceux qui n'ont pas de connexion avec la communauté ICANN. Le GAC souhaite atténuer les possibilités de ce scénario pour que les candidatures réussies soient déposées par les candidats des régions faiblement desservies et qu'ils aient une opportunité de présenter cette candidature dans la période de temps prévue.

Étant donné que les membres de la communauté ont continué à exprimer un haut niveau d'intérêt pour la mise en place d'un ASP qui facilite la diversification mondiale dans le programme des nouveaux gTLD, le GAC considère que les candidats à travers le programme et le programme lui-même bénéficieraient de membres qui ne sont pas impliqués dans des conflits dans la communauté, y compris le GAC, de superviser et participer au processus d'évaluation de candidature d'ASP.

iii) Le Conseil d'Administration a élaboré plusieurs questions très utiles au GAC par rapport à l'avis préalable du GAC à l'ICANN79 pour explorer le potentiel de renforcement, y compris les services de recrutement et de financement d'une plateforme par l'intermédiaire de laquelle les nouveaux gTLD soutenus par l'intermédiaire de l'ASP pourraient passer à leur propre service backend. Afin de développer une réponse à ces questions de manière totalement complète et en prenant en compte du manque compte des points de vue et de l'expertise de la communauté multipartite dans son ensemble, le GAC propose de lancer un dialogue avec les représentants de la GNSO et de l'ALAC pour évaluer la faisabilité de cela et éventuellement de développer une proposition en bonne et due forme pour aller de l'avant.

iv) Le GAC apprécie la publication du programme de nouveaux gTLD engagement et sensibilisation pour la prochaine série qui inclut un plan de haut niveau pour la sensibilisation vis-à-vis de l'ASP. Le GAC attend avec impatience de recevoir des coûts ventilés, également des mesures claires de succès, y compris des objectifs spécifiques pour accompagner ce plan. À cet égard, le GAC apprécie les indicateurs de

performance publiés qui seront utilisés pour évaluer le succès du programme après mise en œuvre et attend de recevoir les cibles d'indicateurs de performance associés qui seront utilisées pour mesurer les progrès en cours en temps réel à mesure que le programme est exécuté. Nous considérons que cette approche ne peut avoir qu'un bénéfice positif au succès de l'ASP et permettrait de corriger, le cas échéant, pendant la mise en œuvre les choses plutôt que d'avoir à attendre la fin du programme pour entreprendre une évaluation. »

Et là, je vais faire une pause pour voir s'il y a des réactions. Je ne vois pas de mains levées, ni dans la pièce ni en ligne. Nous pouvons donc aller de l'avant. Fabien.

FABIEN BETREMIEUX :

Pour ce qui est de la résolution privée des ensembles conflictuels en attente toujours du texte, une proposition a été formulée pour ce qui est d'un avis sur des restrictions potentiellement imposées par les gouvernements. Je ne suis pas certain du pays qui a proposé ce changement. La Mauritanie ?

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Je vais lire 3 : « Restrictions potentiellement imposées par le gouvernement. Le GAC conseille au Conseil d'Administration. Le GAC invite le Conseil d'Administration à identifier toute restriction potentielle existante, qu'elle soit financière, technique ou autres, qui pourrait ou est imposée par des gouvernements de membres du GAC et qui pourrait entraver la performance du mandat de l'ICANN. Le GAC

entend faciliter la collaboration entre ses membres et l'organisation ICANN pour alléger ces restrictions. »

La Mauritanie, allez-vous nous donner un fondement pour cela ?

MAURITANIE :

Non, je n'avais pas l'intention de le faire car cela me semble évident. Je peux justifier mon ajout, mais selon moi, il me semble ici une collaboration fondamentale entre l'ICANN et le GAC. Si j'avais suffisamment le temps, je me serais penché sur les statuts, sur la participation des membres du GAC pour être certain que cela y figure déjà.

Pour ma part, il s'agit plutôt d'un rappel. Souvent, nous, les nouveaux arrivants, sommes exposés à cela. Je pourrais vous donner verbalement cette clarification, mais je ne pense pas que ce ne soit nécessairement la meilleure façon de la formuler par écrit.

Certains d'entre nous ne reçoivent pas leur per diem fourni par ICANN Travel Support. C'est ma deuxième participation et cela m'est arrivé deux fois. Je sais que d'autres membres du GAC souffrent également de cela. Malgré le formidable travail du personnel de soutien, nous devons nous soumettre à des procédures lourdes et qui ne sont pas toujours fructueuses. J'imagine que c'est en raison de restrictions financières qui sont imposées par certains membres.

Évidemment, c'est une suggestion qui a trait à des cas individuels, mais je pense que cela pourrait ratisser plus large si l'on pense au soutien aux candidats. Y a-t-il des pays qui sont plus sujets à des restrictions que

d'autres ? Quelle est la nature de ces restrictions ? Je pense que l'on pourrait évidemment couvrir un champ plus grand que les simples représentants du GAC pour ce qui est de cette suggestion. Voilà un peu ma réflexion sous-jacente. Je parlais du principe que cela n'allait pas poser problème ; je voulais tout simplement le soumettre pour dire que peut-être que nos gouvernements respectifs devraient faire ce qu'ils peuvent pour faciliter la performance du modèle de l'ICANN. Merci.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci à la Mauritanie. Vous n'avez pas besoin de le faire maintenant, mais peut-être que demain, pour la troisième ou quatrième session, vous pourriez nous donner un fondement à cela. Sinon, je pense qu'il pourrait y avoir un conflit qui pourrait émerger ici et cela pourrait nous entraver pour traiter d'autres restrictions potentielles. Ce que je dis, c'est que dans ce cas, on conseille au Conseil d'Administration d'identifier des restrictions potentielles ou existantes, qu'elles soient financières, techniques ou autres, des restrictions qui sont imposées ou qui pourraient être imposées par des gouvernements de membres du GAC. À quoi faites-vous référence ? Des sanctions ou autres choses ? Désolé d'insister, je veux simplement être certain d'avoir bien compris car cela pourrait susciter d'autres problèmes. Pourriez-vous nous en dire un peu plus à propos de ce commentaire ?

MAURITANIE :

Oui, bien sûr. Dans ce cas en particulier, je parle de mon cas de figure, pour ce qui est du soutien aux voyages, la plupart des transactions sont faites en dollars américains et il y a des banques qui ne peuvent pas

toujours facilement traiter ces transactions en dollars américains car elles sont sous l'effet de sanctions ou autres. Je ne vais pas nommer des collègues, mais je vous dois vous dire que c'est une réalité. Et je ne pense pas que le gouvernement américain avait l'intention de restreindre notre action, nous, représentants du GAC. Peut-être que nos gouvernements pourraient collaborer avec l'ICANN pour nous rendre la vie un peu plus facile. Merci.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : J'ai bien noté votre proposition.

J'ai désormais l'Inde, le Royaume-Uni et les Pays-Bas.

INDE :

Ce libellé ne nous convient pas. Les gouvernements ne sont pas censés favoriser l'exécution du mandat de l'ICANN. Par ailleurs, c'est au GAC de se pencher sur la recherche d'un consensus et de la performance du mandat de l'ICANN.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci à l'Inde.

J'ai le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI :

Je voulais rebondir sur ce texte. Merci d'avoir expliqué davantage ce que vous vouliez. Le libellé est assez vague pour l'instant. C'est vrai qu'en lisant le texte, on ne comprend pas nécessairement le

fondement, et c'est ce qu'a ressenti Nico. Ici, on a l'impression de restrictions qui sont imposées par le gouvernement sur des bureaux d'enregistrement ou des opérateurs de registre à une composante du système de noms de domaine qui pourrait avoir une incidence sur l'ICANN, mais je ne pense pas que c'est de cela qu'on parle. Mais si on lit le texte, c'est l'interprétation qui pourrait en découler. Des libellés comme « restrictions imposées par un gouvernement », ce pourrait être interprété comme ce que je viens d'évoquer, mais je sais que ce n'est pas ce que vous entendez. Je voulais simplement le signaler.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci au Royaume-Uni.

Les Pays-Bas désormais.

PAYS-BAS :

Je crois que mon collègue australien avait levé la main avant moi.

Je pense qu'on a déjà couvert ce que je voulais dire. Je ne suis pas certain de comprendre le problème exact. Ce n'est pas assez précis pour l'instant. L'exemple qui a été donné et le fondement qui a été donné avaient trait au remboursement des frais de voyage et selon moi, ce devrait être une question opérationnelle du GAC plutôt qu'un avis du GAC. Mais comme l'a dit le Royaume-Uni, je pense qu'il nous faut un peu plus de temps pour comprendre le fondement et surtout pour réfléchir à la façon dont cela s'intègre à l'exécution du mandat du GAC ou du Conseil d'Administration.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci les Pays-Bas.

La Suisse désormais.

SUISSE :

J'essaie de comprendre le problème. Je remercie le collègue mauritanien de son explication qui illustre davantage ce qui importe ici.

Je comprends que ce sont des questions importantes, notamment si elles ont une incidence sur une participation efficace à des réunions, mais en même temps, lors de la pause, on m'a dit qu'il y avait une disposition du règlement intérieur qui disposait que l'on inclut dans le communiqué seulement des éléments abordés pendant les sessions du GAC et nous n'avons pas évoqué cela lors de nos sessions du GAC. Cela ne figurait pas à l'ordre du jour de la réunion.

Au vu de l'importance de cette question, je suggère que l'on s'y penche entre cette réunion et la prochaine, que l'on se penche un peu sur cette question, que l'on analyse le problème, voyons ce que l'on peut faire avec l'organisation ICANN pour éviter toute entrave de la sorte, et si nécessaire, nous pourrions inclure cela à l'ordre du jour de la réunion d'Istanbul pour davantage évoquer cela. Mais il ne faut pas inclure de nouveaux éléments lors de la rédaction du communiqué.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci à la Suisse. Habituellement, il ne faut jamais mentionner des points qui n'ont pas été discutés.

J'ai la Russie, puis l'Australie.

RUSSIE :

Quelques éléments. Je vais parler russe. Il est possible que mon intervention assez brève et courte va permettre de mettre en lumière ce que l'on veut refléter ici dans le texte.

On a mentionné un certain nombre de restrictions qui étaient liées au voyage, aux voyages d'affaires et à l'obtention de visa. Mais j'aimerais vous rappeler qu'à l'heure actuelle, nous avons des restrictions beaucoup plus graves en place qui sont le résultat de sanctions qui ont été imposées par les États-Unis. À l'heure actuelle, les opérateurs de registre russes ne peuvent pas transférer de l'argent à l'ICANN en raison de sanctions financières. À l'heure actuelle, nous avons un moratoire qui est en place et nous sommes reconnaissants vis-à-vis de l'ICANN et de la direction de l'ICANN pour sa souplesse à cet égard. Nous n'essayons pas de rendre cette situation plus grave qu'elle ne l'est. Toutefois, il est important de reconnaître que le problème existe. Cet exemple dont je vous fais part maintenant nous montre bien qu'il s'agit là d'un problème beaucoup plus grave que simplement des déplacements et voyages d'affaires, et c'est la raison pour laquelle une fois et encore nous avançons la question de la juridiction de l'ICANN.

Je sais que cette question, nous n'en avons pas parlé pendant les séances de travail du GAC. Toutefois, pour répondre à la demande du président qui demandait des exemples, j'aimerais préciser une fois de plus que ce problème existe. Merci de votre attention.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci beaucoup, la Fédération russe. Une fois encore, pour traiter de ce problème, je pense que personne ne s'oppose à organiser une séance intersession avant la réunion d'Istanbul pour aborder comme il se faut ce problème. Tout ce que je dis, c'est que je ne recommanderais pas d'inclure un libellé, un texte ou un paragraphe relatif à des questions qui n'auraient pas fait l'objet de discussions pendant nos séances ici à Kigali. Bien entendu, rien n'empêche le GAC d'aborder toutes ces questions que vous venez de mentionner, Viacheslav. Merci de nouveau de votre intervention.

J'ai l'Australie, l'Argentine et le Royaume-Uni. L'Australie.

AUSTRALIE :

Ian Sheldon, représentant du GAC pour l'Australie.

Après toutes ces interventions, j'aimerais soutenir votre proposition, c'est-à-dire mettre de côté ce texte et y revenir en intersession. Effectivement, si c'est trop compliqué, je pense que nous n'avons pas suffisamment de temps pour aborder cette question maintenant alors qu'on est en train de rédiger le communiqué. Ce que je suggère, c'est de suivre votre précieux conseil, M. le Président.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci l'Australie, j'apprécie.

J'ai l'Argentine à présent.

ARGENTINE :

Merci M. le Président.

J'adhère également à l'idée de traiter de cette question en l'intersession. Et j'ai le sentiment très honnêtement que si l'on décide d'organiser une séance spéciale dédiée à cette question, cette question qui a été présentée par les collègues, celle qui est liée aux restrictions financières, à tous les processus par lesquels il faut passer, pourrait être réglée en ajoutant entre guillemets le type de restrictions dont on parle et auxquelles les délégués gouvernementaux ou représentants gouvernementaux sont confrontés.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci l'Argentine.

Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI :

Merci, M. le Président. J'aimerais soutenir votre conseil, conscient des protocoles que nous avons développés au GAC et que vous avez eu l'obligeance de rappeler. Je voulais intervenir pour dire que vous avez raison, nous n'en avons pas parlé pendant la réunion et par conséquent, il n'est pas approprié de le faire figurer dans ce communiqué. Merci, M. le Président.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci le Royaume-Uni.

Une fois de plus, à l'attention de mon collègue de la Fédération russe, rien ne nous empêche d'organiser une réunion du GAC pour aborder cette question et ce que vous avez décrit. On peut le faire en

intersession avant l'ICANN80 à Istanbul, voire organiser une séance spéciale à Istanbul, ou les deux, avoir une réunion en intersession avant Istanbul et organiser une séance spéciale à Istanbul. Est-ce que vous seriez d'accord avec cette idée, la Fédération de Russie ?

FÉDÉRATION DE RUSSIE : Oui, on peut le faire également à Istanbul.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Très bien, don, avant Istanbul. De cette manière, il n'y aurait aucun problème pour l'inclure dans le communiqué.

Y a-t-il d'autres commentaires, questions ou observations ? La Mauritanie.

MAURITANIE : M. le Président, je suis l'auteur de ce libellé.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Oui, la Mauritanie, vous dites que vous êtes l'auteur de ce libellé, et alors ?

MAURITANIE : Je pensais que votre suggestion s'adressait à moi. Elle aurait dû s'adresser à moi parce que c'est moi qui ai proposé ce libellé d'avoir une réunion en intersession avant la réunion à Istanbul pour régler le problème. Je pense que la Fédération de Russie a soutenu le libellé, mais ce libellé, c'est moi qui l'ai proposé.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Parfait, nous en prenons bonne note, la Mauritanie. Merci.

D'autres commentaires ? Je ne vois pas de mains levées, ni en salle.
Fabien à vous.

FABIEN BETREMIEUX : Je me demande quelle est la décision par rapport au texte. Est-ce que nous maintenons le texte ? Est-ce qu'il est supprimé ?

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Non, il faut enlever le texte. Cela n'a pas fait l'objet de discussions, à moins que tous les membres du GAC me disent qu'il faut le conserver. Non, il faut le supprimer. Nous n'en avons pas parlé, comme nous l'avons dit, donc on ne peut pas l'inclure dans le communiqué officiel, avec tout le respect qui est dû à notre cher collègue.

Y a-t-il des commentaires, des questions ? Je vous écoute. Pas de mains levées, ni en salle ni sur Zoom. Nous pouvons donc passer à la section suivante. Fabien.

FABIEN BETREMIEUX : Je crois que le texte suivant se trouve dans « Suivi sur l'avis préalable et l'ASP, programme de soutien aux candidats ».

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Je vais lire la section 6, suivi d'avis préalable : « Les points suivants reflètent des questions liées à l'avis consensuel préalable fourni au

Conseil d'Administration. 1) Programme de soutien aux candidats ASP. Le GAC a déclaré dans son avis du communiqué de San Juan 79 sur cette question que les communications et stratégies de sensibilisation pour l'ASP, et je cite, doivent inclure des détails pour renforcer la sensibilisation vis-à-vis de l'acceptation universelle et les noms de domaine internationalisés et doivent renforcer les connexions dans la communauté pour s'assurer que les régions faiblement desservies soient touchées. Fin de citation. Par conséquent, le GAC attend des plans détaillés sur ces aspects essentiels relatifs à l'ASP d'ici la moitié du troisième trimestre 2024, août 2024.

Le Conseil d'Administration a également accepté l'avis du GAC de l'ICANN79 pour que l'ICANN entreprenne une évaluation du budget approprié pour soutenir l'ASP et les communications associées et stratégies de sensibilisation. Dans le cadre de cet examen, le GAC recommande que l'ICANN fournisse des chiffres budgétés spécifiques qui correspondent aux activités planifiées ainsi que pour les communications ASP et stratégies de sensibilisation, pas forcément vis-à-vis des frais estimés par l'ICANN, qui seront utilisés pour l'agence de relations publiques qui sera engagée pour soutenir le travail de sensibilisation vis-à-vis de l'ASP.

De plus, le GAC a demandé une séance avec les responsables de la communication et de l'engagement et sensibilisation de l'organisation ICANN et de l'ASP pour parler des stratégies de communication et de sensibilisation et du plan financier qui sous-tendront l'ASP d'ici la moitié du troisième trimestre 2024, c'est-à-dire août 2024. Cela devrait être arrangé bien avant la cartographie des parties prenantes et sa

finalisation et une campagne communautaire sera lancée de sorte que le GAC ait une opportunité de réviser de manière complète et de faire un retour sur ses plans avant la mise en œuvre. »

Je vais faire une pause pour voir s’il y a des demandes d’intervention. Une fois de plus, je ne vois pas de mains levées dans la salle, pas de commentaires, pas de mains levées sur Zoom non plus, ce qui veut dire que nous pouvons continuer d’avancer. Fabien, à vous.

FABIEN BETREMIEUX :

Excusez-moi, j’étais en train de noter que ce texte avait été lu et approuvé. Il nous manque le deuxième point, requêtes urgentes. Peut-être qu’on peut revenir en haut à l’introduction où on avait un point resté ouvert lié au PDG et aux changements au niveau de l’organisation ICANN.

À l’origine, il y avait une suggestion faite par la Suisse d’introduire un texte concernant la nomination du nouveau PDG. Mais je crois comprendre que la Suisse a travaillé ensuite avec les États-Unis pour intégrer cet aspect-là de la question dans la section sur les changements dans l’organisation ICANN qui est ici. Donc, quel est le texte final ? Ici, on avait le texte original tel que proposé par la Suisse et le Royaume-Uni, mais je crois que la dernière version qui est surlignée ici proposée par les États-Unis et la Suisse est censée remplacer ce texte initial. C’est bien cela ?

ORATRICE NON-IDENTIFIÉE : Oui, merci Fabien. Pendant la pause, nous avons eu une discussion et nous sommes tombés d'accord pour dire que la deuxième phrase pourrait être déplacée dans la nouvelle phrase qui présente le nouveau PDG puisqu'on voulait faire savoir cette nouvelle nomination. Nous sommes parvenus à cette solution de compromis sachant que nous n'avons pas parlé de cette question pendant la réunion, et cette question n'a pas encore été abordée avec le Conseil d'Administration. Donc, sur la base de cela, nous avons considéré que c'était une bonne solution de compromis. Donc, deuxième phrase, « Le GAC attend... », je pense que cela devrait s'intégrer au-dessus, donc on peut supprimer la section au-dessus.

FABIEN BETREMIEUX : Si j'ai bien compris, cette section est supprimée et ce nouveau texte, ces deux phrases, passe dans la partie introduction. C'est bien cela ?

ORATRICE NON-IDENTIFIÉE : Simplement la dernière phrase de ce nouveau paragraphe puisqu'on a déjà le texte consacré pour remercier les services de la PDG sortante et souhaité la bienvenue au nouveau. Donc, conserver l'esprit du texte tel que proposé par la Suisse. On déplacerait ce texte que vous avez surligné dans le document plus haut. Merci.

FABIEN BETREMIEUX : Si l'on passe à l'introduction, on pourra se faire l'écho des changements proposés.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci aux États-Unis.

La Mauritanie, l'Égypte, puis le Royaume-Uni. La Mauritanie.

MAURITANIE :

Merci M. le Président.

Ces deux sujets liés à l'organisation ICANN ou la nomination du CEO n'ont pas été mentionnés pendant la session du GAC. Selon votre règle, cela ne peut pas être intégré dans le communiqué.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Oui, vous avez raison, mais il y a une exception, c'est-à-dire qu'il y a un précédent. À chaque fois qu'il y a un nouveau PDG nommé, nous le mentionnons dans le communiqué du GAC. Cela a été fait en 2016 et cela a été fait par le passé.

FABIEN BETREMIEUX :

En effet, on fait référence au précédent, le communiqué de Marrakech de l'ICANN 55 ; c'est pour cela que l'on inclut cela ici. Il y avait jurisprudence.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : J'ai l'Égypte, puis le Royaume-Uni.

ÉGYPTE :

J'allais suggérer que le mandat du PDG débute au mois de décembre afin de ne pas donner l'impression que l'on anticipe le départ de Sally.

J'ai une autre suggestion relative à la réunion gouvernementale de haut niveau. Mais si vous souhaitez poursuivre sur ce sujet, je peux temporiser.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci à l'Égypte.

Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI :

Nigel Hickson du Royaume-Uni. Merci M. le Président.

J'avais suggéré une modification quant au texte sur l'organisation. Où est-il ? Est-ce un ajout ? Y a-t-il eu un remplacement ? Il a été biffé apparemment.

Je voulais simplement expliquer ce que j'ai soumis. Plutôt que de parler de la stabilité de l'ICANN ou autre, j'ai simplement commis une petite réflexion sur l'organisation. Je ne vois plus le texte que j'ai proposé. « Le GAC note avec préoccupation la récente décision d'ICANN Org à propos du licenciement d'un certain nombre d'employés. » Merci beaucoup, Fabien, c'était cela. J'ai supprimé ce point, mais il faut que je revienne et que je vois le texte que j'ai proposé car il n'est plus là.

Ce que je voulais faire valoir, c'était que ce point avait été évoqué, pas pendant la réunion à proprement parler, mais en amont de la réunion. C'est la raison pour laquelle certains d'entre nous pensaient que c'était pertinent. On ne parlait pas de la stabilité, mais on parlait de la décision

qui avait été prise. Et nous évoquions également le fait que l'on a besoin de talent. Merci.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci. Nigel, que veux-tu que l'on fasse ? Que l'on supprime le paragraphe ? Qu'on le garde ? Quelle est ta suggestion ?

ROYAUME-UNI : J'aimerais que l'on revienne à ce que j'ai proposé, mais je ne veux pas que l'on prenne trop de retard. Donc, poursuivez et je vais réfléchir à tout cela.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci au Royaume-Uni.

Le Danemark, s'il vous plaît

DANEMARK : Finn Peterson, représentant du Danemark.

Je ne suis pas certain de comprendre la proposition du Royaume-Uni. « Le GAC note avec préoccupation... » Je ne suis pas certain d'être préoccupé moi-même car je ne connais pas le contexte, je ne connais pas l'impact de cette décision de réduction des coûts. Je dirais que c'est une question qui incombe à l'organisation. Je ne pense pas que les gouvernements doivent intervenir tant que l'organisation peut exécuter son mandat. La façon dont ils s'organisent, leur nombre d'employés, tout cela en réalité incombe à la direction de l'ICANN.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci au Danemark.

Le Royaume-Uni, vous voulez ajouter quelque chose ?

ROYAUME-UNI : Nous pourrions aller de l'avant. La nuit porte conseil et on y reviendra demain.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Le Danemark, est-ce une ancienne main levée ?

J'ai l'Inde depuis l'Égypte.

INDE : Parlons de ce qui a été évoqué pendant les réunions et ça, on peut peut-être le traiter un peu plus tard.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : L'Égypte.

ÉGYPTTE : Puis-je parler de la réunion gouvernementale de haut niveau ? Je voulais insérer le libellé sur la réunion gouvernementale de haut niveau directement après l'introduction, juste après le paragraphe qui commence par « *The GAC met...* » J'ai vu plusieurs communiqués relatifs à des réunions gouvernementales de haut niveau. Pour Londres, c'était dans l'introduction il me semble et pour Marrakech aussi, si je ne

m'abuse. Évidemment, il n'y a pas de règle ici, donc c'est à nous décider. Je dirais qu'il faudrait le mettre dans l'introduction afin de souligner l'importance de cela.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci à l'Égypte. Au regard des précédents, Marrakech et Londres ?

ÉGYPTES : Marrakech et Londres. À Barcelone, il était dans une autre question.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci à l'Égypte.

Fabien.

FABIEN BETREMIEUX : Je pense que ces différences témoignent de l'évolution de la structure du communiqué. Lors de l'ICANN55, le communiqué est un peu moins structuré qu'il ne l'est aujourd'hui. Pour l'ICANN63, le communiqué de la réunion gouvernementale de haut niveau de Barcelone, on a parlé de cela dans les autres questions. C'est une question de visibilité aussi.

Ce que je pense, c'est que le communiqué à ce propos demeurerait toujours assez neutre. Je me demande si ceux qui consultent le communiqué s'attendent à avoir un gros morceau comme cela dans l'introduction. Peut-être que l'on pourrait mettre cela dans l'intro.

ÉGYPTE : Désolée si je n'étais pas suffisamment claire, je parlais du chapeau. Ce qu'a promis Nico pourrait également être mis dans les questions d'importance et l'on pourrait tout simplement dans l'introduction faire référence au fait qu'il y aurait plus de détails dans le chapitre sur les questions d'importance. Je ne me souviens plus exactement de la réunion, mais on avait mentionné la réunion gouvernementale de haut niveau pour ce qui est de l'ordre du jour de la réunion avec le Conseil d'Administration, puis l'on a mentionné davantage de détails un peu plus loin dans le communiqué. Mais je suis ravie d'en discuter. Merci.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : On fait référence à la réunion gouvernementale de haut niveau dans l'intro, un court paragraphe avec quelques faits saillants, puis l'on approfondira cela dans les questions d'importance. Cela convient-il à tout le monde ? Je parle de la proposition de l'Égypte.

L'Inde.

INDE : T. Santhosh pour l'Inde.

Il y avait également des vice-ministres à la réunion, donc je dirais : « ministres, ministres délégués... »

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci à l'Inde.

Voici pour l'intro. Je vais la lire afin que l'on soit tous d'accord : « Le GAC de l'ICANN s'est réuni à Kigali au Rwanda dans un format hybride avec

une participation à distance du 10 au 13 juin 2024. X nombre de membres du GAC et X nombre d'observateurs ont participé à la réunion. La réunion du GAC a été organisée dans le cadre du forum politique de l'ICANN80. Toutes les plénières du GAC et les groupes de travail du GAC étaient accessibles au public.

Réunion gouvernementale de haut niveau. Le GAC fait valoir sa plus grande appréciation au gouvernement du Rwanda d'avoir hébergé la cinquième réunion gouvernementale de haut niveau du 9 juin 2024. Il y a eu 81 délégations qui ont participé, y compris 12 organisations intergouvernementales. Il s'agissait d'un espace de discussion vital pour les ministres, les ministres délégués, les hauts fonctionnaires qui ont pu se pencher sur toute une série de questions, l'importance du modèle de gouvernance multipartite de l'Internet, la coopération nécessaire entre les régulateurs et la communauté technique à des fins de réglementation efficaces des nouvelles technologies, mais également les défis, les initiatives relatives à l'inclusion numérique et la connectivité significative sur l'Internet.

PDG de l'ICANN. Le GAC félicite l'ICANN d'avoir mené à terme avec succès le processus de sélection de son nouveau PDG. Le GAC veut féliciter M. Eric « Kurtis » Lindqvist pour son nouveau mandat qui débute en décembre 2024. Le GAC lui souhaite le plus grand succès pour son mandat. Le GAC se réjouit d'interagir avec le nouveau PDG de l'ICANN pour évoquer les moyens et les méthodes qui permettront d'exécuter efficacement les priorités de l'ICANN, ainsi que d'encourager l'excellence dans la gestion des talents de l'organisation ICANN. »

Le Japon.

Merci M. le Président. Le Japon propose de petites modifications au paragraphe portant sur la réunion gouvernementale de haut niveau. Attendez, je cherche où exactement ? Après les deux points, « l'importance du modèle de gouvernance multipartite, etc. pour la réglementation efficace des nouvelles technologies », j'ajouterais un mot ici. Je crois qu'il faudrait parler de gouvernance et non pas de réglementation, parce que tous les pays, tous les gouvernements ne s'occupent pas de la réglementation des nouvelles technologies, mais plutôt de la gouvernance des nouvelles technologies. Et je pense que le terme « gouvernance » est bien meilleur que le terme « réglementation » dans le cas d'espèce.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci le Japon, nous en prenons bonne note.

D'autres commentaires, demandes de modification ? Est-ce qu'on peut avancer ? Je vois qu'on opine du chef dans la salle, donc on peut avancer. Fabien.

Par rapport à l'introduction, on pourrait lire la section sur le PDG de l'ICANN. Je pense qu'il s'agit maintenant de la version finale.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : D'accord, je vais la relire. « PDG de l'ICANN. Le GAC félicite l'ICANN pour la finalisation réussie du processus de sélection d'un nouveau PDG et

aimerait féliciter vivement M. Eric « Kurtis » Lindqvist qui assumera ses nouvelles fonctions en décembre 2024. Il souhaite plein succès à ce poste. Le GAC attend avec impatience de s'engager avec le nouveau PDG de l'ICANN afin d'aborder ensemble les moyens et manières de renforcer l'efficacité et l'efficience de l'atteinte des priorités de l'ICANN, ainsi qu'en renforçant l'excellence dans la gestion des talents humains de l'organisation ICANN. »

Voilà, je vais faire une pause pour voir s'il y a des commentaires. La Mauritanie.

MAURITANIE :

Merci M. le Président. Mon commentaire a trait à la réunion gouvernementale de haut niveau. Si je me souviens bien, l'appel à coopération concernait les décideurs politiques et la communauté technique et non pas les réglementateurs ou les régulateurs qui ont un mandat très spécifique et cantonné.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci de cette modification. Fabien continue à l'écrire.

D'autres demandes de modifications ? Je ne vois pas de mains levées dans la salle ni sur Zoom. Fabien, nous pouvons continuer à avancer.

FABIEN BETREMIEUX :

J'essaie de voir quelle est la section suivante. Dans les questions internes, notez que nous avons fait un petit changement, « Membres du GAC », pour préciser quelque chose, c'est-à-dire que lorsqu'un nouveau

membre rejoint le GAC, en général on souhaite la bienvenue à ce pays et nous ne l'avons pas fait apparemment pour la Libye et la Bolivie. Donc, nous avons ajusté la phrase parce que dans la phrase il nous manquait la Bolivie. Je voulais m'assurer que c'était suffisamment clair maintenant.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Très bien, je vais lire ce paragraphe. Je vais simplement lire le premier paragraphe, « Membres du GAC », parce que je sais que vous avez déjà lu le reste. Le texte est le suivant : « Membre du GAC. À la suite de l'entrée de la Libye comme membre du GAC à l'occasion de la réunion de Cancún ICANN76 et de l'état plurinational de la Bolivie à l'occasion de la réunion de Washington D.C. ICANN77, le GAC a souhaité la bienvenue à la principauté du Liechtenstein comme membre pendant la réunion de Kigali ICANN80. Il y a actuellement 183 états membres et territoires du GAC et 39 organisations observatrices. »

Y a-t-il des commentaires ? Est-ce que tout le monde est d'accord avec ce libellé ? Très bien, je vois qu'on acquiesce. Nous pouvons avancer.

FABIEN BETREMIEUX : Dans cette même section, on continue d'attendre le rapport du groupe de travail sur la sécurité publique. Je vous indiquerai quand on recevra ce texte.

Par rapport aux questions d'importance, nous avons fait passer le texte qui était au début dans l'introduction et on va voir s'il y a un texte

supplémentaire à fournir. On continue à attendre un texte, un libellé sur l'utilisation malveillante du DNS.

Et il y a une modification ici par rapport au code d'éthique et au SOI, manifestation d'intérêt de la GNSO, et c'est une modification du Royaume-Uni. Peut-être qu'il faudrait vérifier que tout le monde est d'accord avec cette modification.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Est-ce que tout le monde est d'accord avec cette modification présentée par le Royaume-Uni ? Quelqu'un s'y oppose-t-il ? Est-ce que vous êtes d'accord avec cette modification ? D'accord. Très bien, merci Fabien.

La Suisse.

SUISSE : Jorge Cancio de la Suisse. Excusez-moi, j'étais loin dans la salle et ça m'a pris un peu de temps de venir près du micro.

Je voulais bien comprendre le sens de la modification présentée par le Royaume-Uni. En même temps, les discussions politiques, ce n'est pas vraiment un terme très utilisé ici à l'ICANN. D'après nos processus, l'exigence de la transparence est réellement pertinente et d'ailleurs, elle explique l'existence de SOI, manifestation d'intérêt, dans le processus d'élaboration de politique. Je dirais que si on tient à être précis et à éviter des questions de la part des membres du Conseil d'Administration parce qu'ils ont tendance à lire de près nos questions importantes, on devrait plutôt parler de processus d'élaboration de politique.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci la Suisse, nous en prenons bonne note.

D'autres commentaires ? Les États-Unis, allez-y.

ÉTATS-UNIS :

Merci M. le Président.

Je voulais simplement dire que je n'ai pas encore lu la résolution, mais je crois qu'ici l'idée, c'est que pour que la politique relative à l'éthique puisse s'appliquer au sens le plus large du sens, il s'agit non pas de se cantonner à l'aspect éthique, mais attendez, il faut me laisser le temps de lire le texte, mais je me rends compte que ce n'est pas le cas.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci les États-Unis.

Y a-t-il d'autres demandes de modification ou commentaires ? Je ne vois pas de mains levées dans la salle ni en ligne. Donc, avançons. Fabien, à vous.

FABIEN BETREMIEUX :

Dans la quatrième sous-section, Questions d'importance, RVC et PIC dans les nouveaux gTLD, j'ai cru comprendre que la Suisse avait apporté quelques modifications à la citation initiale de la résolution du Conseil d'Administration et l'a reflétée dans le texte. C'est bien cela ? Est-ce qu'on peut confirmer ces changements ?

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : La Suisse, vous souhaitez ajouter quelque chose ? Non ? Bien. Je vais lire.

FABIEN BETREMIEUX : Quelqu'un a sélectionné le texte. Ce n'est pas nous et je n'ai pas de contrôle là-dessus.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci à la personne qui a surligné ce texte de cesser de le faire.

Le texte est le suivant : « Le GAC note que le Conseil d'Administration a décidé le 8 juin 2024 que conformément aux statuts de l'ICANN, les RVC dans les candidatures de gTLD qui, je cite, restreignent le contenu dans les nouveaux gTLD, fin de citation, ne seront pas acceptés ni appliqués par l'ICANN dans le cadre de ses relations contractuelles avec les opérateurs de registre. À cet égard et afin de maximiser ou d'optimiser la prévisibilité des candidats, des gouvernements et autres participants dans la communauté, le GAC demande que le Conseil d'Administration, en consultation avec la communauté, fournisse des orientations claires bien avant le lancement de la prochaine série concernant ce que le Conseil d'Administration considérera comme RVC « limitant le contenu ». Ces orientations devraient inclure des exemples illustratifs de RVC qui pourraient ou pourraient ne pas inclure des restrictions de contenu. Le GAC a également reconnu que ces dispositions en dehors des accords avec les opérateurs de registre de nouveaux gTLD pourraient être passées entre les opérateurs de registre et à d'autres parties afin de traiter des restrictions de contenu et leur application. »

Y a-t-il des demandes d'intervention dans la salle ? Des demandes de modification ? Je ne vois pas de mains levées. Donc, vous êtes d'accord avec le texte en l'état ? Très bien, nous poursuivons. Fabien.

FABIEN BETREMIEUX : Section suivante : utilisation malveillante du DNS. Là on attend un texte.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Excusez-moi, j'ai l'Inde qui a levé la main.

INDE : Merci M. le Président.

Nous avons fourni un texte sur l'utilisation malveillante du DNS. Est-ce qu'on pourrait l'afficher à l'écran ?

FABIEN BETREMIEUX : Je ne savais pas que vous aviez soumis un libellé pour l'utilisation malveillante du DNS.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci l'Inde. Un instant, on récupère le texte.

FABIEN BETREMIEUX : Je m'excuse, je ne trouve pas de texte sur l'utilisation malveillante du DNS. Vous avez envoyé un texte sur le WHOIS et les données d'enregistrement qui, si je le comprends bien, fait l'objet de discussions

avec d'autres rédacteurs, mais je ne trouve rien sur l'utilisation malveillante du DNS. Pouvez-vous le renvoyer ou l'insérer dans le document ?

INDE :

Nous avons dit, pendant la session sur l'utilisation malveillante du DNS et également pendant la session sur l'exactitude du WHOIS, que l'exactitude du WHOIS devait être introduite aussi rapidement que possible pour atténuer l'utilisation malveillante du DNS. Cela a été mentionné pendant la session. Ma proposition avait trait à l'exactitude du WHOIS. On pourrait peut-être réserver cet emplacement ici.

Par ailleurs, il y a un paragraphe qui a été envoyé à propos de la mise en œuvre du DNSSEC. C'est le représentant de l'Inde au GAC qui a évoqué cela également avec la GNSO. Merci.

FABIEN BETREMIEUX :

Clarification : vous pensez que le DNSSEC doit être un segment particulier dans les questions d'importance ou alors au titre des utilisations malveillantes du DNS ? Car le texte DNSSEC fait référence aux utilisations malveillantes du DNS. Et l'exactitude WHOIS fait également référence aux abus.

INDE :

Je pense que le DNSSEC doit faire partie de l'utilisation malveillante du DNS. On peut avoir une section séparée pour l'exactitude du WHOIS. On peut avoir une ligne pour faire le lien entre l'exactitude du WHOIS et l'utilisation malveillante du DNS. Donc, je pense qu'il faut rajouter un

libellé à ce propos. On peut garder l'espace pour voir cela plus tard, on peut mettre cela ensemble, on peut faire un parallèle, ce que vous voulez.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Je vais de lire tel quel, puis je donnerai la parole aux délégations. « 5. Utilisation malveillante du DNS, exactitude du WHOIS. Le GAC a également souligné l'importance de l'exactitude des données WHOIS étant donné qu'elles identifient le titulaire du nom de domaine. L'exactitude des données WHOIS serait essentielle pour renforcer la confiance des utilisateurs de l'Internet. Le GAC considère qu'ajouter de la redevabilité, particulièrement pour les bureaux d'enregistrement et les titulaires de nom de domaine dans ce processus, pourrait contribuer à l'élaboration d'un Internet sûr, de confiance et redevable. Dès lors, le GAC souligne l'importance auprès du Conseil d'Administration et de la GNSO d'accélérer le processus pour l'exactitude du WHOIS.

DNSSEC. Le GAC comprend l'importance du DNSSEC pour des titulaires de nom de domaine individuels. Néanmoins, l'utilisation de DNSSEC par des organisations, qu'elles soient financières ou non financières, ne devrait pas être sapée étant donné que les contenus sur les sites Web concernés peuvent être consultés par différents utilisateurs ayant confiance en sa légitimité. Dès lors, le GAC estime que le Conseil d'Administration devrait délibérer sur une éventuelle obligation de l'utilisation du DNSSEC pour des organisations.

CHINE : Le premier paragraphe qui débute par « *The GAC also underlined...* », deuxième ligne, « renforcer la confiance pour les utilisateurs Internet », Internet avec une majuscule. Merci.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci à la Chine.

Vous avez toujours la parole si vous la souhaitez. Des questions, des commentaires, des modifications ? Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Susan Chalmers pour les États-Unis.

Comme je l'ai dit, ceux qui chapeautent ce sujet ont organisé une session sur l'utilisation malveillante du DNS où l'on a donné le champ libre aux perspectives africaines en la matière et cela n'est pas reflété dans le texte. Nous allons bientôt vous envoyer des libellés pour ce segment. Aussi aimerais-je que l'on prenne en compte cet autre texte que l'on va vous envoyer dans quelques minutes avant de modifier ces paragraphes.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Oui les États-Unis, on peut mettre cela de côté jusqu'à ce que l'on reçoive votre contribution. Nous n'aurons pas le temps de le faire aujourd'hui, car il ne nous reste que cinq minutes. Nous parlerons de cela demain. Merci aux États-Unis.

Le Japon, désormais.

JAPON :

Je me faire l'écho de ce qu'a dit ma collègue Susan. Pour ce qui est de la proposition indienne, si ma mémoire ne me fait pas défaut, le deuxième paragraphe sur le DNSSEC avait déjà fait l'objet d'une contribution lors de la session sur le DNSSEC. Donc, je pense que dans ce communiqué, on peut noter la contribution de l'Inde. Mais pour le paragraphe sur l'exactitude du WHOIS, je suis tout à fait d'accord avec ce que dit ce texte, mais je ne me souviens pas d'avoir évoqué tout cela lors de la session sur l'utilisation malveillante du DNS. Je ne sais pas comment l'on peut traiter cela, mais peut-être que le président ou le secrétariat peut nous prêter main forte.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci au Japon.

Les États-Unis, c'est une ancienne main levée ? Oui. Mettons cela de côté, attendons le nouveau libellé et consolidons le tout en un, deux ou trois paragraphes. Nous verrons si cela vous convient. Nous n'avons plus que sept minutes aujourd'hui, ce ne sera pas possible, je le pense. À moins que vous me disiez autre chose, je pense que c'est la meilleure marche à suivre. Vous avez la parole si vous le souhaitez.

FABIEN BETREMIEUX : [Audio en anglais].

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : On parle d'aujourd'hui ? On parle de demain ? Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI :

Désolé Fabien, je me penchais sur trop d'éléments simultanément. Oui, je vais vous fournir un texte sur la résolution privée des ensembles conflictuels, mais je veux conceptualiser cela, notamment au vu de ce qui a été fourni pour les questions d'importance. Le libellé qui s'y trouve résume cela de façon exhaustive et élégante.

Certains d'entre nous pensaient qu'un tel avis était nécessaire car le Conseil d'Administration va se pencher sur les prochaines étapes, comme nous l'avons noté. Les avis que nous avons auparavant fournis faisaient valoir que le GAC pensait qu'il fallait décourager les enchères privées ou les transferts forcés, voire interdit. Le Conseil d'Administration pensait qu'il fallait vraiment fortement décourager ces méthodes. Mais le rapport, comme nous l'avons dit, montre que ce n'est pas facile à faire par d'autres méthodes, à moins que vous n'interdisiez tout simplement les enchères ou autres méthodes monétaires de résolution d'ensembles conflictuels. Je sais que l'ALAC en parlait ce matin, il y a des méthodes également suggérées par l'ICANN. Probablement que nous n'entraverons pas ces processus monétaires.

Dès lors, à moins que l'on trouve une solution par le biais d'un échange, les solutions monétaires à la résolution des ensembles conflictuels ne devraient pas être permises pour cette série. Voilà, c'est un suivi à un avis précédent.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci au Royaume-Uni.

Quelqu'un veut dire le mot de la fin ? Fabien, peux-tu nous dire ce qui importe encore ?

FABIEN BETREMIEUX : Oui, le dernier morceau que l'on attend, c'est le suivi des avis pour les requêtes urgentes.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : On y est presque. Dernier commentaire, l'Égypte ?

ÉGYPTE : J'ai le sentiment, mais corrigez-moi si je me trompe, pour ce qui est des avis précédents du GAC, on parle de trois éléments. Est-ce un suivi des avis précédents ou parle-t-on de nouveaux éléments ? Je sais qu'on fait référence à des avis précédents du GAC. Il faut que l'on sache exactement ce qui va figurer ici. Cela a-t-il trait à des avis précédents du GAC ou est-ce un suivi d'avis du GAC qui n'avait pas été mis en œuvre ou approuvé ? J'ai le sentiment que chaque paragraphe mentionne une nouvelle requête. Je sais qu'il nous manque du temps. Je voulais simplement signaler cela et peut-être que l'on peut en parler demain.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci l'Égypte. Nous allons prendre cela en compte et nous poursuivrons ces débats.

Entre-temps, nous devons boucler la session. Profitez du cocktail de réseautage qui débute instamment. On se retrouve 9 h demain matin. Profitez bien de votre soirée. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]